

RAPPORT ANNUEL 2014-2015

Comité consultatif national

L'honorable Frank Iacobucci, C.C., c.r.,
Président

L'honorable Gérard V. La Forest, C.C., c.r.,
Président honoraire

L'honorable Peter Cory, C.C., C.D., c.r.,
Président honoraire

L'honorable John C. Major, C.C., c.r.,
Président honoraire

L'honorable Michel Bastarache, C.C.,
Président honoraire

L'honorable Louise Charron, C.C.,
Présidente honoraire

L'honorable Ian Binnie, C.C., c.r.,
Président honoraire

L'honorable Marie Deschamps, C.C.,
Présidente honoraire

L'honorable Morris Fish, c.r., *Président honoraire*

L'honorable Louis LeBel, *Président honoraire*

L'honorable Marshall Rothstein, c.r.,
Président honoraire

Sheila Block, M.B., *députée de l'Ontario*

Frank R. Foran, c.r., *député de l'Alberta*

Daniel Jutras, Ad. E., *député du Québec*

Robert Leurer, c.r., *député de la Saskatchewan*

E. W. Olson, c.r., *député du Manitoba*

Richard Peck, c.r., *député de la Colombie-Britannique*

Richard J. Scott, c.r., *député des provinces atlantiques*

Shantona Chaudhury, *Directrice générale*

Grégoire Webber, M.S.M., *Directeur général*

Owen Rees, M.S.M., *Membre hors cadre*

En 2014-2015, l'Institut de plaidoirie devant la Cour suprême a terminé sa huitième année d'activités, durant laquelle elle a continué de fournir à l'avocat ayant une cause devant la Cour suprême une session de plaidoirie rigoureuse. Le programme de plaidoirie de l'Institut vise à améliorer la qualité et l'efficacité des plaidoiries devant la Cour suprême du Canada en reproduisant l'expérience de plaidoirie orale devant la dernière instance judiciaire du pays. Un comité d'avocats chevronnés écoute la plaidoirie de l'avocat et offre des commentaires francs et constructifs afin de lui donner l'opportunité de présenter à la Cour une argumentation soignée et efficace.

Au cours de l'année précédente, l'Institut a organisé des sessions de plaidoirie gratuites et non partisans pour approximativement 49 p. cent des dossiers devant la Cour suprême, y compris 74 p. cent des dossiers du Québec, 61 p. cent des dossiers de l'Ontario et 27 p. cent des dossiers de la Colombie-Britannique. L'Institut a offert des sessions de plaidoirie dans des dossiers civils et criminels et les avocats qui ont eu recours aux services de l'Institut – à la fois les habitués de la Cour et ceux qui y apparaissaient pour la première fois – proviennent tant du gouvernement que de la pratique privée.

Soixante-six (66) avocats ont donné leur temps sur une base *pro bono* en agissant comme conseillers en plaidoirie pour leurs pairs en leur offrant des conseils basés sur leur propre expérience devant la Cour. Plusieurs ont participé à plus d'une session, illustrant l'engagement de nos conseillers envers la profession juridique, le public et l'accès à la justice. Les excellents témoignages des avocats ayant eu recours à l'Institut confirment l'importance de la session de plaidoirie pour le perfectionnement de la plaidoirie de l'avocat devant la Cour suprême ainsi que le dévouement de nos conseillers en plaidoirie.

Le programme de plaidoirie de l'Institut est administré par deux directeurs généraux, Shantona Chaudhury et Grégoire Webber, ainsi que par les coordinateurs des sessions de plaidoirie : Michael Feder (Colombie-Britannique), April Grosse (Alberta), Sacha Paul (Manitoba), Colleen Bauman (Ontario : Ottawa), Erin Dann (Ontario : Toronto), Pierre-Jérôme Bouchard (Québec) et Jula Hughes (provinces atlantiques).

Dans le cadre de son mandat en matière de formation professionnelle continue, l'Institut était présent, en avril 2014, au Colloque annuel Osgoode sur les décisions constitutionnelles. De plus et suite à des discussions avec le Barreau du Haut-Canada, la participation de nos conseillers dans une session de plaidoirie est maintenant éligible comme activité d'enseignement aux fins des

exigences FPC annuelles du Barreau.

Au cours de l'année précédente, il nous a fait grand plaisir d'accueillir l'honorable Louis LeBel et l'honorable Marshall Rothstein, c.r., au sein de l'Institut comme présidents honoraires, suite à leur retraite de la Cour suprême. De plus, à la fin de son mandat comme adjoint exécutif juridique auprès de la Juge en chef du Canada, Owen Rees, l'un des fondateurs de l'Institut, a regagné son siège auprès du Comité consultatif national à titre de membre hors cadre.

L'Institut félicite notre conseillère en plaidoirie l'honorable Suzanne Côté pour sa nomination à la Cour suprême du Canada. Avant sa nomination, la juge Côté était membre du Comité régional pour le Québec et avait siégé sur un très bon nombre de sessions de plaidoirie afin d'aider ses confrères et consoeurs à perfectionner leur plaidoirie devant la Cour suprême. L'honorable Louise Mailhot, Ad.E., ancienne juge à la Cour d'appel du Québec, siège maintenant sur le Comité régional du Québec. L'Institut félicite également nos conseillers en plaidoirie l'honorable Marie-Josée Hogue pour sa nomination à la Cour d'appel du Québec, l'honorable Serge Gaudet pour sa nomination à la Cour supérieur du Québec, l'honorable Michal Fairburn et l'honorable Robert Charney pour leur nomination à la Cour supérieur de justice de l'Ontario et l'honorable Jill Copeland pour sa nomination à la Cour de justice de l'Ontario.

Nous estimons qu'au cours de l'année 2014-2015 les conseillers en plaidoirie, les membres des conseils d'administration et les directeurs généraux ont contribué approximativement 548 000\$ en services *pro bono* au bénéfice des avocats appelés à plaider devant la Cour suprême du Canada et de leurs clients. Depuis 2006, cette contribution est estimée à 3,29 million \$.

L'Institut offre son programme de plaidoirie à tous les avocats sans frais grâce au financement généreux de la *Advocates' Society*, le *American College of Trial Lawyers : Canadian Foundation*, la Fondation de l'Association du Barreau ontarien, la Fondation du droit de l'Ontario ainsi que l'appui continu de l'Association du Barreau canadien. La volonté de tous les membres de l'Institut de participer à ses activités sur une base *pro bono* nous permet de maintenir de très faibles coûts d'opération. Nous remercions Torys S.E.N.C.R.L. pour leurs services *pro bono* en appui à notre statut d'organisme de bienfaisance enregistré.